

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique, de la biodiversité, de
la forêt, de la mer et de la pêche

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 28 janvier 2025

portant nomination au Conseil national de l'économie circulaire

NOR : TECP2500715A

(Texte non paru au Journal Officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche en date du 28 janvier 2025, sont nommés membres du Conseil national de l'économie circulaire en application de l'article D. 541-2 du code de l'environnement

En application de l'article D. 541-2 et du deuxième alinéa de l'article D. 541-3 du code de l'environnement, et de l'article 3 du décret n° 2024-640 du 27 juin 2024 relatif à la composition du Conseil national de l'économie circulaire, sont nommés membres du Conseil national de l'économie circulaire jusqu'au 1er novembre 2026 :

1° Au sein du collège des associations :

Représentants des associations travaillant dans le domaine de l'économie circulaire

En qualité de titulaire : Monsieur Pierre-Emmanuel Saint Esprit, EC 2027

En qualité de suppléante : Madame Alexandra Lange, EC 2027

2° Au sein du collège des entreprises :

Représentants des entreprises du secteur de la réparation et du réemploi dont un de l'économie sociale et solidaire

En qualité de titulaire : Madame Célia Rennesson, Réseau Vrac & Réemploi

En qualité de suppléante : Madame Lucia Pereira, Réseau Vrac & Réemploi

*Représentants des entreprises de production sectorielle désignés sur proposition du
Mouvement des entreprises de France et de la Confédération des petites et moyennes
entreprises*

En tant que titulaire : Madame Cristina Durlesteanu, ANIA